

**XIIIème ASSEMBLEE REGIONALE EUROPE DE L'ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

**Résolution sur la promotion de la Francophonie dans les PECO  
(pays d'Europe centrale et orientale)**

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie les 10 et 11 janvier 2000 à Crans-Montana,

- Considérant le potentiel pour la Francophonie que représentent les pays d'Europe centrale et orientale, qui regroupent 10 % des apprenants de français hors de France ;
- Considérant l'intérêt réel que suscitent la langue française et les cultures des pays francophones, auprès des populations de ces pays ;
- Reconnaissant les efforts entrepris par les Etats de cette région pour diversifier leur politique linguistique, notamment dans la perspective de leur intégration dans l'Union européenne ;
  
- Souhaite que l'usage de la langue française soit renforcé dans tous les travaux, écrits et oraux dans toutes les institutions et organismes de l'Union européenne. Elle invite, à cet égard, les nouveaux adhérents, membres de la Francophonie, à privilégier l'usage du français ;
- Souhaite que les PECO figurent parmi les zones d'intervention prioritaires auprès des instances de la Francophonie ;
- Encourage les gouvernements des PECO qui ne l'ont déjà fait à introduire une deuxième langue étrangère obligatoire, notamment le français, dans leur système éducatif, et à faciliter l'enseignement d'autres langues supplémentaires;

- Encourage dans les pays de la Francophonie la recherche en sciences de l'éducation et en linguistique appliquée en vue de l'élaboration de méthodes propres à faciliter la formation des maîtres et l'apprentissage rapide du français comme langue seconde ;
- Recommande aux Etats francophones d'intensifier leur politique de coopérations et d'échanges scolaires et universitaires avec les PECO, et notamment d'améliorer sensiblement, tant au niveau quantitatif que qualitatif, l'accueil dans leurs établissements universitaires des étudiants de ces pays ;
- Estime souhaitable de mieux coordonner les initiatives de jumelages et de coopération décentralisée, qui peuvent concourir à la promotion de la Francophonie sur le terrain par les liens qu'elles permettent de nouer entre les peuples ;
- Encourage vivement le recours aux nouvelles technologies de l'information dans l'ensemble des actions visant à promouvoir la Francophonie en Europe centrale et orientale.